

Demande de disponibilité pour convenances personnelles (Titulaires Fonction publique hospitalière)

Lettre à envoyer au directeur en recommandé avec accusé de réception / ou à remettre en main propre en demandant une copie du courrier enregistré par le secrétariat de direction (gratuit) au moins 2 mois avant la date de disponibilité souhaitée

<Votre Prénom>, <NOM>
<Votre Adresse>
<Code Postal> - <Ville>
< Emploi actuel /Grade> <Service>

à l'attention de Monsieur le Directeur
/ Entreprise <Destinataire >,
<Adresse du Destinataire>
<Code Postal> – <Ville>

Objet : Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles

Lettre A/R ou Courrier remis en main propre contre récépissé

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article 51 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 sur les dispositions statutaires de la fonction publique hospitalière, je sollicite de votre part de bien vouloir accepter ma demande de mise en disponibilité pour **convenances personnelles**.

En effet, **<exposer sans trop de détails des motifs de la demande>**. Actuellement cette disponibilité pour convenances personnelles est la seule possibilité qui me permettrait de réaliser mon projet.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir m'accorder une disponibilité pour convenances personnelles en date du **<date à partir de laquelle vous souhaitez ne plus occuper votre emploi>** pour une durée de **< MOIS>** pour un retour au **<date à laquelle vous souhaitez réintégrer votre poste>**, conformément à l'article 31-2° du décret n° 88-976 du 13 octobre 1988

(Attention 3 ans maximum qui ne pourra être renouvelable qu'une fois).

En espérant que vous comprendrez les motifs de ma décision, et dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, M le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations

Le <DATE> Signature (manuscrite)

Copie : <NOM service DRH>, <Mon responsable de service >

(Gardez toujours une copie des documents que vous envoyez)

*Lorsque vous formulez votre demande, indiquez-y **la date à laquelle vous la déposez effectivement**, cela évitera les confusions éventuelles.*